



Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 5 mars 2026

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenaz, Gilly-sur-Isère, Grévy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Manthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognain, Salève-Hélière-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournan, Tours-en-Savoie, Ugine, Venlhon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni le Jeudi 5 mars 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 2

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Mustapha	HADDOU
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO

Administrateurs représentés :

Jean-Pierre ANDRE	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Personnes âgées – Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville - Convention de mise à disposition d'une salle pour le Club de reliure Marguerite GAGET – Année 2026
Rapporteur : Philippe BRANCHE

Par délibération n°35 du 20 février 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'occupation de locaux au sein de la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » à Albertville pour le Club de reliure Marguerite GAGET pour l'année 2025.

La convention est arrivée à échéance. Ainsi, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention (dont le projet est joint en annexe) afin de fixer les conditions de mise à disposition de la salle au Club de reliure Marguerite GAGET.

L'occupant devra verser un loyer au CIAS Arlysère fixée à 250 € pour l'année 2026.
La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 01/01/2026.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mise à disposition d'une salle au sein de la Résidence autonomie « Les 4 Vallées » d'Albertville au Club de reliure Marguerite GAGET pour l'année 2026 ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

